

Évaluations foncières

Un organisme poursuit sa croisade contre les hausses vertigineuses

Éric NICOL • eric.nicol@hebdoquebecor.com

Nouveau à Ste-Adèle

Madame Aldo

Plats cuisinés à emporter

Pizza cuisinée par Aldo
Au comptoir seulement

Heures d'ouverture
Du mardi au vendredi de 11h à 20h
Samedi de 11h à 19h
Dimanche de 16h à 19h

1612 boul. Ste-Adèle,
Ste-Adèle
450 229-1211

L'organisme Évaluation Équitable continue de défendre les intérêts de résidents des Laurentides qui se voient pénalisés par la hausse des évaluations municipales.

Sans avoir apporté de changement important à leur maison, des résidents des Laurentides ont vu la valeur de leur propriété doubler, voire tripler au cours des dix dernières années. Ces résidents ont fait une seule erreur : acheter il y a longtemps une maison modeste dans un charmant village à vocation touristique. Acheter sans sa-

voir que leur village serait un jour pris d'assaut par des spéculateurs. « Une résidente du village de Mont-Tremblant est venue me montrer son compte de taxes. Son terrain, uniquement, était évalué à 40 500 \$ en 2007. Un an plus tard, avec un nouveau rôle d'évaluation, la valeur de son terrain était passée à 199 200 \$! Évidemment, les municipalités abaissent leur taux de taxes mais les citoyens doivent quand même subir des hausses farineuses », affirme la présidente d'Évaluation Équitable, Diane Lachaine. Également conseillère municipale, Diane Lachaine estime que ces résidents ne devraient pas faire les frais des transactions immobilières qui ont eu lieu dans leur voisinage. « On impose aujourd'hui les citoyens

sur une évaluation qui a été faite en 2007 alors que les maisons étaient à leur plus haut, » poursuit Mme Lachaine.

Pétition

Depuis sa fondation, l'organisme a recueilli l'appui de plusieurs propriétaires de maison des Laurentides qui sont choqués de voir leur demeure prendre de la valeur de façon exagérée et de voir leurs taxes augmenter en conséquence. Une pétition circule présentement dans la région et sur le site internet de l'organisme (www.evaluation-equitable.ca). On y demande notamment au gouvernement de revoir la fiscalité municipale pour rendre le tout plus juste et de revenir aux évaluations foncières de l'an 2000.

Vendredi dernier, Évaluation Équitable a été invitée à une rencontre avec le ministère des Affaires municipales où étaient aussi présents d'autres organismes intéressés par la question. Diane Lachaine ressort toutefois déçue de cette rencontre puisqu'aucune solution durable n'y aurait été proposée par les fonctionnaires présents.

Pour elle, l'enjeu derrière cette question n'est pas que monétaire. C'est aussi le climat social des villages des Laurentides qui s'y joue. Encore, elle fait référence à la citoyenne de Mont-Tremblant. « Tout le monde a vendu sa maison parce qu'on leur offrait le gros prix. Aujourd'hui, il ne reste plus personne la semaine parce que ces maisons sont louées. »

Maintenant gratuit pour brûler à Sainte-Marguerite

Christian ASSELIN • christian.asselin@hebdoquebecor.com

Ceux et celles qui souhaitent faire un feu à ciel ouvert à Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson doivent se soumettre à une nouvelle réglementation depuis le 29 mai dernier.

Que ce soit pour brûler des feuilles, des branches, des arbustes ou de l'herbe, il est maintenant nécessaire pour les résidents de Sainte-Marguerite de se procurer préalablement un permis de brûlage en se présentant à l'hôtel de

ville. Offert gratuitement, ce permis est valable pour une durée de sept jours.

Pierre Tessier, chef du Service de sécurité incendie de la municipalité, a également tenu à rappeler à la population massonnaise qu'il est strictement interdit de brûler du bois traité ou peint, de même que de faire des feux à l'intérieur d'un baril métallique.

« Pour ce qui est des feux réalisés dans des foyers extérieurs en métal ou en briques avec cheminée et

pare-étincelles, le permis n'est pas nécessaire », explique M. Tessier, avant d'ajouter que dans tous les cas, il est impératif de garder une source d'extinction à proximité du feu et de demeurer sur place jusqu'à l'extinction complète.

Souignons que toute infraction à ce règlement entraîne une amende de 500\$ et de 750\$ en cas de récidive. Pour en savoir plus, il suffit de communiquer directement avec M. Tessier en composant le 450 228-2543, poste 229.

HORAIRE DU 19 AU 25 JUIN 2009

PHASE 1 • 24, RUE MORIN

TRANSFORMERS:
LA REVANCHE (EN ATTENTE)
version française
Dès le mercredi 25 juin!!
Mercredi et Jeudi: 19h45

TRANSFORMERS:
REVENGE OF THE FALLEN
(EN ATTENTE) version originale anglaise
Dès le mercredi 25 juin!!
Mercredi et Jeudi: 19h45

THE TAKING OF PELHAM 123 (13+VIV)
version originale anglaise
Vendredi et Lundi au Jeudi: 19h45
Samedi et Dimanche: 15h00 - 19h45

LÀ-HAUT (G)
version française
Vendredi - Lundi et Mardi: 19h45
Samedi et Dimanche: 15h00 - 19h45

MILLENIUM (13+VIOLENCE)
version française
Vendredi et Lundi au Jeudi: 19h45
Samedi et Dimanche: 15h00 - 19h45

POUR ELLE (G)
version originale française
Vendredi et Lundi au Jeudi: 19h45
Samedi et Dimanche: 15h00 - 19h45

ANGES ET DÉMONS (GDE)
version française
Vendredi - Lundi et Mardi: 19h45
Samedi et Dimanche: 15h00 - 19h45

PHASE 2 • 1146, VALIQUETTE

À VOS MARQUES... PARTY! 2 (G)
version originale française
Vendredi et Lundi au Jeudi: 20h30
Samedi et Dimanche: 15h45 - 20h30

THE PROPOSAL (G)
version originale anglaise
Vendredi et Lundi au Jeudi: 20h30
Samedi et Dimanche: 15h45 - 20h30

HANGOVER (13+LANG.VULG.)
version originale anglaise
Vendredi et Lundi au Jeudi: 20h30
Samedi et Dimanche: 15h45 - 20h30

LE JOURNAL DES
PAYS-D'EN-HAUT
QUÉBEC

Fondé par Maurice Avelline en 1967

94, rue de la Gare, Local 104,
Saint-Sauveur (Québec) J0R 1R6
(450) 229-6664 Téléc.: (450) 229-6063

Production : ateller.jpdh@hebdoquebecor.com
Rédaction : redaction.jpdh@hebdoquebecor.com

Éditeur
Mario Marois

Directeur général régional
Michel Gareau

Vice-président
journaux régionaux Québec
Charles Michaud

Adjointe administrative
France Archambault

Conseillers publicitaires
Johanne Cantara
Francine Lavoie
Carol Monette
Camille Vaillancourt

Conseillères internes
Micheline Hébert
Isabelle Thomas

Collaborateurs
Julie Aubé

Responsable
de l'infographie
Manon DeBlois

Infographistes
Patricia Lortie
Emmanuelle Lafrance
Karine Masse

Rédacteur en chef
Éric Nicol

Journalistes
Christian Asselin
Geneviève Lamothe
Ghislaine Néron

Photographe
Michel Guertin

Le Journal des Pays-d'en-Haut édité par Corporation Sun Média, ayant son siège social au 612, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec) H3C 4M8 et imprimé par les presses de Imprimerie Mirabel inc. division de Quebecor Média inc. au 12 800 rue Brault, Saint-Janvier de Mirabel, Québec.

RECYCLER S.V.P. Chaque exemplaire de ce journal que vous recyclez contribue à une meilleure utilisation de nos ressources ainsi qu'à la conservation de notre environnement. S.V.P. Recycler cet exemplaire dès la semaine prochaine.

Société Canadienne des Postes, envoi de publication canadienne - Numéro de convention 0214442

